

BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR DU PPA ET DE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

ANNÉE 2019



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Février 2021

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Contexte de publication

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine prévoit un dispositif de suivi pour le pilotage des actions, constitué d'indicateurs à renseigner annuellement. Les actions de la feuille de route élaborée en 2018 ont aussi des indicateurs de suivi associés.

Le présent document établit le bilan pour l'année 2019, incluant les actions menées en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du PPA et de la feuille de route.

Conformément aux propositions faites lors des réunions du 25 juin et du 03 décembre 2019 du comité de suivi, le dispositif de suivi des actions est en cours d'évolution afin de permettre un suivi plus efficient par les membres du comité et un meilleur accès à l'information pour le public.

La publication des indicateurs de suivi pour 2019 a été retardée en raison de la crise sanitaire et de ses impacts. Elle prend pour la première fois la forme d'un fascicule présentant, pour chaque famille thématique, d'une part l'état d'avancement et les données quantitatives associées aux indicateurs de suivi des actions, et d'autre part une synthèse infographique des réalisations accomplies pour une meilleure visibilité des synergies et complémentarités entre acteurs.

Pour les années suivantes, le dispositif de suivi des actions en faveur de la qualité de l'air sera consultable sur le site internet de la DREAL, selon la proposition de maquette présentée au comité de suivi du 03 décembre 2019. Il sera ainsi possible de visualiser pour chaque famille thématique ou pour chaque action une synthèse de l'avancement, ainsi que l'historique des indicateurs sur la durée de d'action.

Organisation du document

Le présent document présente :

- Les indicateurs obligatoires du PPA tels que définis en page 126 du PPA 2016-2020,
 - Les actions de la thématique mobilité et transport, réparties selon les catégories suivantes :
 - Développement du vélo,
 - Offre de transport,
 - Mobilité propre et alternative,
 - Gestion des circulations,
 - Plans de mobilité employeurs,
 - Transports de marchandises.
 - Les actions relatives aux activités aéroportuaires,
 - Les actions du secteur résidentiel-tertiaire,
 - Les actions de la thématique industrie,
 - Les actions transversales,
 - Les actions de communication.
- 

Indicateurs obligatoires du PPA – Année 2019



N° Indicateur QA	Indicateurs de suivi	2019	Remarques
1	Pourcentage d'actions à faire / en cours / achevées	20 actions dans le PPA : - 17 actions achevées ou s'inscrivant dans la continuité - 3 actions en cours	Bilan qualitatif dans les pages suivantes
2	Ratio du nombre d'arrêtés préfectoraux pris en application du PPA depuis le début du PPA par rapport au nombre total prévu	Mesure A2 : arrêté sur les performances des chaudières Mesure B1 : arrêté de réduction de la vitesse légale autorisée sur l'A62	2 / 2
3	Impact en réduction des émissions des 5 à 10 actions ou groupes d'actions (si possible) considérées comme les plus importantes du PPA	<p>Mesure A3 : pas de données d'activités permettant de chiffrer le gain en émissions.</p> <p>Mesure B1 : baisse sur le tronçon concerné des émissions de NOx de -22%, -3% pour PM10, -5% pour PM2,5 et -25% pour benzène. L'abaissement de vitesse a permis une diminution maximale des concentrations en NO₂ de près de 11 µg/m³ sur l'autoroute. (Rapport ETU-2019-22)</p> <p>Mesure B2 : pas de données d'activités permettant de chiffrer le gain en émissions.</p> <p>Mesure B9 : Modélisation de l'impact d'une restriction d'activité (Rapport ETU-2019-111). Les niveaux moyens annuels de NO₂ diminueraient d'au moins 1 µg/m³ pour 3 400 personnes habitant sur Blagnac. L'arrêt des activités aéroportuaires n'aurait pas d'impact sur la durée d'un épisode de pollution aux PM10. Cette seule mesure ne permet pas de diminuer suffisamment les concentrations pour passer en deçà du seuil d'information de 50 µg/m³ sur la zone aéroportuaire et donc sur le territoire de Toulouse Métropole.</p> <p>Mesure C1 : Atmo Occitanie non sollicitée sur cette action.</p> <p>Mesure D3 : pas de sollicitation en 2019.</p>	6 actions concernées : A3 ; B1 ; B2 ; B9 ; C1 ; D3
4	Coût et montant engagés dans l'année pour l'ensemble des actions : fonds état (obligatoire), fonds publics, autres fonds si disponible	<p>Sur le fonds spécifique FdR Air-Mobilité au 04 sept 2020 : 837 248 € engagés pour un montant de projets de 2 015 248 €.</p> <p>D'autres financements publics de l'État ont été mobilisés par ailleurs : AAP Vélos et Territoires de l'ADEME, AAP Plan Vélo et Continuités cyclables du ministère de la transition écologique, DSIL, AAP PRSE Occitanie, AAP Territoires d'Innovation, CEE, etc.</p>	
5	Inventaire des émissions des PM10, PM2,5, SO ₂ , NO ₂ (au moins pour le secteur transport), NOx, HAP (uniquement BaP), COVNM, NH ₃	Mise à jour inventaire 2010-2017 selon une méthodologie unique pour l'ensemble de la région Occitanie. Inventaire 2018 en cours, finalisation prévue en octobre 2020.	
6	Nombre de km ² où la valeur limite annuelle de la concentration en PM10 (40µg/m ³) et/ou la valeur limite journalière de la concentration en PM10 (50µg/m ³ avec 35j/an de dépassement autorisé) a été dépassée + carte des dépassements correspondants	< 0,1 km ²	Surface PPA : 1 220 km ²



N° Indicateur QA	Indicateurs de suivi	2019	Remarques
7	Nombre de km ² où la valeur limite annuelle de la concentration en NO ₂ (40 µg/m ³) et/ou la valeur limite horaire de la concentration en NO ₂ (200 µg/m ³ avec 18h/an de dépassement autorisé) a été dépassée + carte des dépassements correspondants	9 à 13 km ²	Surface PPA : 1 220 km ²
8	Nombre de km ² où la valeur cible de concentration en O ₃ sur 8h a été dépassée (120 µg/m ³ max. 25j/an) + carte des dépassements correspondants	0 km ²	Surface PPA : 1 220 km ²
9	Nombre de km ² où la valeur cible de concentration annuelle en PM2.5 a été dépassée (20 µg/m ³) + carte des dépassements correspondants	< 0.1 km ²	Surface PPA : 1 220 km ²
10	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur limite annuelle de concentration en PM10 et/ou la valeur limite journalière de concentration en PM10	Aucune	Population PPA : 1 011 580 hab. BDD population "MAJIC " version 2015
11	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur limite annuelle de concentration en NO ₂ et/ou la valeur limite horaire de concentration en NO ₂	Entre 3 750 et 7 650 personnes	Population PPA : 1 011 580 hab. BDD population "MAJIC " version 2015
12	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur cible sur 8h de concentration en O ₃	Aucune	Population PPA : 1 011 580 hab. BDD population "MAJIC " version 2015 Pas de station en dépassement effectif mais population évalué avec modélisation
13	Population totale résidant dans une zone dépassant la valeur cible de concentration annuelle en PM2,5	Moins de 100 personnes	Population PPA : 1 011 580 hab. BDD population "MAJIC 2011" version 2014 en cours de réception
14	Nombre de jours où a été mis en place un dispositif préfectoral d'informations / recommandation	8 procédures d'épisodes de pollution mises en œuvre en 2019 sur la Haute-Garonne : 5 journées pour les particules PM10 et 3 journées pour l'ozone	
15	Nombre de jours où il y eu dépassements des seuils d'alerte		
16	Nombre de jours où a été mis en place un dispositif préfectoral d'alerte		
17	Nombre de jours où il y a eu des actions réelles sur les émissions suite à la mise en place d'un dispositif préfectoral d'alerte		



Le développement du vélo



Action n°B4 du PPA - Actions n°27, 28, 29, 40, 54, 55, 57, 58, 59, 64, 69, 71 de la Feuille de Route

Le vélo ou la marche sont des modes de déplacement peu onéreux, bénéfiques pour la santé et l'environnement. Leur développement répond à des préoccupations récentes et à des enjeux de plus en plus nombreux : santé, changement climatique, qualité de vie, congestion, charge des transports en commun ... Ils offrent une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets du quotidien, et apportent une contribution significative à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.



DES HABITUDES DE DÉPLACEMENTS QUI ÉVOLUENT

+7%

Croissance du recours au vélo pour les trajets domicile-travail sur le territoire du PPA en moyenne par an (entre 2012 et 2017 - Données INSEE)

+5,5%

Trajet en vélo à la suite du projet COMMUTE sur les 3 entreprises enquêtées en 2017 et 2019 (ATB, ATR, Safran)



DES AIDES INCITATIVES

420

Dossiers déposés pour le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique de Toulouse Métropole



Eco-chèque mobilité - Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique par la Région Occitanie. Le montant de l'aide est de 200 euros (disponible depuis le 1er juillet 2020).

DES ANIMATIONS



Soutien à la vélo-école : Formation à l'accompagnement de groupes à vélo par le Muretain Agglo



Organisation en Septembre 2019 de l'EcoSalon autour des mobilités actives dans le cadre du Programme "Pignon sur rue" du Muretain



Co-construction multi-partenariale d'un plan d'actions mobilité pour les salariés de la Zone d'activité Enova (Communauté des modes actifs du Sicoval)

AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES

37.5 km
2017-2019

46 km
2018-2020

36 km
2019-2020



DES SERVICES QUI PROGRESSENT

Ouverture de la station V de Labège (ZAC Enova), maison de la mobilité cyclables au Sicoval

5 actions prioritaires en cours



13 actions prioritaires achevées

UNE PLANIFICATION SUR 10 ANS POUR FAVORISER L'ÉVOLUTION DE L'USAGE DU VÉLO

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION



Adoption en décembre 2019



Budget : 25 millions€/an sur 2018-2030

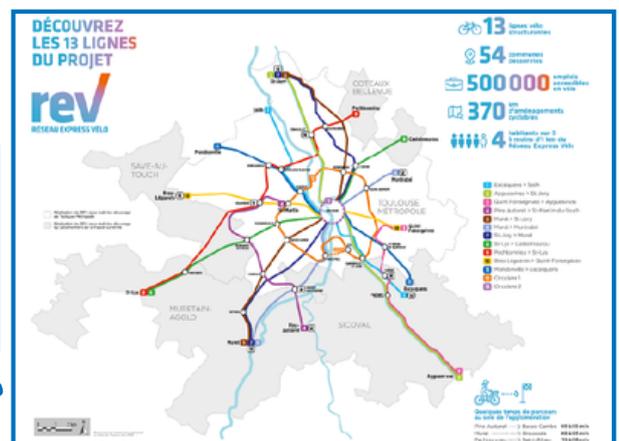
LE PROJET REV (RÉSEAU EXPRESS VÉLO)

13

Lignes de pistes cyclables



Installation de compteurs en 2021 pour évaluer l'attractivité des installations



- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

Mobilité - Transports

Mobilité active

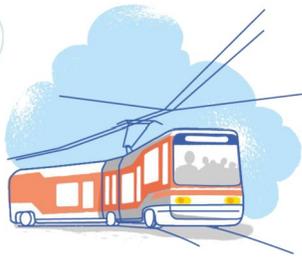


N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
B4	Développer l'usage du vélo	Développer les continuités cyclables. Mettre aux normes le réseau existant et développer les services aux cyclistes (stationnement, locations, ...).	Tisséo	Nombre de km d'aménagements cyclables créés	Toulouse Métropole : 606 km de réseau cyclable + 306 km de réseau vert Sicoval : 102,2 km de réseau cyclable + 340 km de réseau vert Muretain : 138 km de réseau cyclable
				Nombre de cyclistes par itinéraire (comptages)	/
				Nombre de places de stationnement dédié	Toulouse Métropole : 8 300 places sur voirie, 934 places aux pôles d'échange, 845 places aux abords des gares SNCF, 580 dans les parcs en ouvrage Sicoval : 40 zones de stationnement, soit plus de 520 places sur voirie Muretain : 794 places
27	Définition puis mise en œuvre du schéma directeur cyclable	Cette action a pour objectif de décliner les ambitions du Projet Mobilités (plan de mobilité) en matière de politique cyclable tout en assurant la cohérence et la complétude de la stratégie cyclable sur le ressort territorial.	Tisséo	Approbation du SD Vélo par Conseil Syndical de Tisséo Collectivités Mise en œuvre des actions thématiques : indicateur thématiques à définir dans chaque action du schéma directeur cyclable (suivi de la pratique, suivi de la réalisation des aménagements, suivi de l'investissement économique).	Adoption du schéma au conseil syndical du 11 décembre 2019 (Délibérations de l'ensemble des partenaires impliqués) Création en cours de l'Observatoire des Mobilités Cyclables. Prévoit le suivi de la pratique (comptages, usages, accidentologie), de l'évolution du réseau (REV et les trois autres niveaux), des programmations budgétaires des travaux, des services vélos, des actions de communication.
28	Plan Vélo de Toulouse Métropole	Développer le Plan Vélo pour la programmation 2018, 2019, 2020 au travers de plusieurs projets (poursuite de l'aménagement des berges de cours d'eau, itinéraires cyclables verts, passerelles sur les cours d'eau, ...).	Toulouse Métropole	Suivi de l'enveloppe budgétaire allouée (montants engagés et liquidés)	- alloué = 7,15M€ - engagé = 6,28M€ - liquidé = 4,73M€
				Linéaire voies cyclables (zones aménagées et zones apaisées)	10,5 km (6,5 km de création, 4 km de mises aux normes)
				Comptage des flux de vélos sur les aménagements/réalisations	En 2019, la pratique du vélo en centre-ville est toujours en hausse et tend à s'étendre à la périphérie. Données issues des comptages : - Voie verte du canal, Port St Etienne : 412 vélos à l'heure de pointe du matin - Avenue de Lyon : 300 vélos à l'heure de pointe matin et soir - Pont des Demoiselles : 434 vélos en moyenne horaire journalière - Avenue des Minimes : 368 vélos en moyenne horaire journalière

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
29	Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable du Sicoval 2017-2019	Mettre en place un Schéma directeur cyclable afin de faciliter les déplacements en modes actifs et réduire les concentrations en polluants.	SICOVAL	Km de pistes aménagées et rénovées	35,7 km
				Fréquentation	Pas de mise en œuvre de comptages à ce jour. Cependant : - Le CD31 a installé un compteur à Castanet depuis fin 2018 / début 2019 sur le parcours cyclable du Canal - Programme d'implantation de compteurs sur le futur réseau REV financé par Tisseo - Mise en place de comptage humanisé qui démarrera en 2020 (services civiques et appui Tisseo)
40	Création et animation de la Communauté des modes actifs et de la glisse urbaine sur les ZAC d'Enova Labège et du Parc technologique du canal	Création de la communauté des modes actifs dont l'objectif principal est d'étudier des scénarios de déploiement de services vélos permettant d'opérer un report modal significatif vers les modes actifs en accès aux zones d'activités depuis les communes proches et pour les déplacements internes.	SICOVAL	Nombre de contributions	70 contributions, dont 18 actions prioritaires retenues
				Nombre d'actions mises en œuvre à la suite de cette co-construction	18 actions engagées, dont 13 actions réalisées
54	Plan de jalonnement vélo	Cette action vise à se doter d'un plan de jalonnement cohérent et harmonisé au sein du territoire et au niveau de l'aire toulousaine afin d'inciter à la pratique du vélo sur tous les types de déplacements (domicile – travail, domicile – études, loisirs) et de faciliter la multimodalité dans les déplacements.	Muretain Agglo	Nombre d'itinéraires	L'action n'a pas démarré
				Linéaires couverts par le plan de jalonnement	
55	Promotion de la pratique du vélo « Pignon sur rue »	Le programme « Pignon sur rue » vise à structurer et mettre en œuvre une véritable stratégie locale de développement du Vélo et de l'EcoMobilité sur le Muretain autour de l'expérimentation de nouveaux services, en complément du déploiement d'un réseau cyclable cohérent, hiérarchisé et sécurisé. Il s'agit de mettre en œuvre un changement d'échelle dans l'action publique locale en faveur du vélo, pour accompagner les changements de comportements.	Muretain Agglo	Nombre d'intermédiaires sociaux formés à l'EcoMobilité, en capacité de transmettre	14
				Nombre de personnes sensibilisées (usage de services, participation à des ateliers ou événementiel)	1130 : 130 agents Muretain Agglo + 1000 grand public (750 sur les marchés + 250 EcoSalon)
				Nombre de personnes adhérentes à la communauté web « Pignon sur rue »	0
				Nombre de PLU accompagnés pour intégrer ou renforcer le volet Mobilités actives dans leur PADD	2 Création d'une OAP portant sur les cheminements cyclables sur la commune de Labarthe sur Lèze
				Nombre de personnes en parcours d'insertion sociale ou professionnelle formées en Ecomobilité	7
				Nombres de plans de Mobilité (PDE-PDIE) accompagnés et nombre de salariés concernés ;	0 Matinée d'information organisée en 2019
				Nombre de salariés qui ont engagé un report modal	Pas de données
				Nombre d'ETP créés liés à la montée de la pratique du vélo sur le Muretain	Pas de données

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
57	Accompagnement des nouvelles pratiques de déplacement avec la création d'un poste de conseiller mobilité	Créer un poste de conseiller mobilité pour structurer et animer la politique générale du Muretain Agglo en matière de mobilités actives, domaine de plus en plus prégnant dans l'action territoriale pour répondre aux évolutions sociétales.	Muretain Agglo	Nombre d'usagers sensibilisés	1130
				Nombre d'animateurs ALAE/ALSH formés	0 (mise en place en 2020)
				Mise en oeuvre effective d'une communication dédiée	Oui (écoSalon, balade, flyer, marchés)
				Mise en oeuvre effective des actions du programme « Pignon sur rue »	Oui
58	Maîtrise des déplacements hospitaliers par la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour le personnel	Favoriser les déplacements professionnels inter-sites par un moyen de transport respectueux de l'environnement, en mettant à disposition du personnel des sites de l'Hôtel Dieu et de Purpan des vélos à assistance électrique.	CHU Toulouse	Taux d'utilisation des vélos à assistance électrique	Les vélos ne sont pas encore mis à disposition du personnel. Projet en cours de montage.
				Nombre de trajets effectués	
59	Accompagnement au Développement des Mobilités Actives en Sicoval (ADMAS)	Engager de nouvelles actions au travers du projet "ADMAS" reposant sur 3 axes complémentaires : proposer un ensemble de services et conseils ; pérenniser et amplifier la démarche de co-construction de la "Communauté des Modes Actifs" et développer l'animation et la communication.	SICOVAL	Nombre d'usagers de la Maison des Mobilités Cyclables	0 La Maison a été inaugurée le 02 juin 2020 - Continuité du service de la Maison des Mobilités (environ une cinquantaine d'usagers réguliers). Désormais moins d'attente de visiteurs, mais diffusion d'information directement en entreprises.
				Nombre de participants à la Communauté des Modes Actifs	70 personnes intégrées à la CMA, 17 participants en moyenne sur 7 réunions en 2019
				Niveau d'avancement du programme de travail de la Communauté des Modes Actifs	100% des actions prioritaires amorcées et 72% réalisées
				Nombre de bénéficiaires du dispositif jeunes / nombre de kilomètres à vélo	Non engagé (Objectif repris dans le cadre du travail de la CMA Sud.)
64	Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique	Accorder une aide de 200€ aux particuliers pour l'achat d'un VAE (sous conditions de ressources).	Toulouse Métropole	Nombre de vélos acquis	Au 31 décembre 2019 : 420 dossiers reçus (donc 420 vélos acquis) 390 dossiers retenus.
69	Eco-chèque mobilité - Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique	Conformément à ses engagements pris en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, la Région Occitanie a institué un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à acquérir un vélo à assistance électrique.	Région Occitanie	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action.	
71	Étude pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes	La collectivité s'est engagée dans le cadre du PCAET à la définition du schéma cyclable. Pour cela, La collectivité doit pouvoir s'appuyer sur une étude précise adaptée et pertinente pour l'ensemble du territoire.	CC Coteaux du Girou	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action.	





Mobilité - Transports

Offre de transport

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
B7	Développer les services autour de la billettique unique	Améliorer l'attractivité des transports en commun en développant les services autour de la billettique unique pour l'ensemble des transports en commun de l'agglomération.	Région Occitanie	Nombre d'abonnements à la billettique unique	/
				Nombre de services associés à la billettique unique	/
7	Linéo 1 – extension sur les communes de Balma et Quint Fonsegrives	Prolongation de la ligne L1 dans l'objectif du déploiement du réseau Linéo afin d'améliorer la desserte des faubourgs et communes de la 1ère couronne.	Tisséo	Fréquentation de la ligne	25 000 voyageurs par jour
				Temps de parcours	25 minutes pour relier le P+R Ribaute à l'hypercentre de Toulouse
				Régularité	Gains de régularité grâce aux aménagements de franchissements de l'échangeur du périphérique
8	Linéo 3 – Plaisance du Touch – Tournefeuille – Toulouse Arènes	Mise en service de la ligne L3 dans l'objectif du déploiement du réseau Linéo afin d'améliorer la desserte des communes de la 1ère couronne.	Tisséo	Fréquentation de la ligne	8 000 voyageurs par jour (+40 % depuis la mise en place de Linéo sur la ligne)
				Temps de parcours	33 à 52 minutes selon les heures de la journée
				Régularité	De forts gains de régularité sont constatés en 2019 grâce aux aménagements de voirie (plus de 5 km de voies bus aménagées)
9	Linéo 4 : Basso Cambo – Cours Dillon	Mise en service de la ligne L4 dans l'objectif du déploiement du réseau Linéo afin d'améliorer la desserte des faubourgs.	Tisséo	Fréquentation de la ligne	11 000 voyageurs par jour (+22 % depuis la mise en place de Linéo sur la ligne)
				Temps de parcours	40 à 45 minutes
				Régularité	De forts gains de régularité sont constatés en 2019 grâce aux aménagements de voirie réalisés (Av. Eisenhower, Pont des Récollets notamment)
10	Linéo 5 – Gare de Portet – Toulouse Empalot	Mise en service de la ligne L5 dans l'objectif du déploiement du réseau Linéo afin d'améliorer la desserte des communes de la 1ère couronne.	Tisséo	Fréquentation de la ligne	5 500 voyageurs par jour (+41 % depuis la mise en place de Linéo sur la ligne)
				Temps de parcours	33 à 45 minutes
				Régularité	De forts gains de régularité sont constatés en 2019 grâce aux aménagements de voirie réalisés (Route d'Espagne, Pont des Récollets notamment)
11	Linéo 9 – L'Union Somport – Toulouse Empalot	Mise en service de la ligne L9 dans l'objectif du déploiement du réseau Linéo afin d'améliorer la desserte des faubourgs et communes de la 1ère couronne.	Tisséo	Fréquentation de la ligne	15 000 voyageurs par jour (+14 % depuis la mise en place de Linéo sur la ligne)
				Temps de parcours	45 à 68 minutes
				Régularité	Gains supplémentaires en septembre 2019 : 10 minutes de régularité gagnées avec le couloir bus sur le faubourg Bonnefoy



N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
12	Linéo 10 – Fenouillet - Toulouse	Mise en service de la ligne L10 dans l'objectif du déploiement du réseau Linéo afin d'améliorer la desserte des faubourgs et communes de la 1ère couronne.	Tisséo	Fréquentation de la ligne	7 000 voyageurs par jour sont attendus
				Temps de parcours	Pas de données tant que la ligne n'est pas mise en service
				Régularité	Pas de données tant que la ligne n'est pas mise en service
14	Prolongement du tramway au futur parc des expositions pour une longueur d'environ 750 m	Réalisation de travaux afin de prolonger le tramway depuis le terminus d'Aéroconstellation jusqu'à la station du parc des expositions.	Tisséo	Fréquentation de la future station du Parc des Expositions.	Tramway non mis en service en 2019
15	Téléphérique Urbain Sud entre Oncopole, CHU Rangueil et Université Paul Sabatier	Mise en service d'un téléphérique entre l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier. Mise en place des services associés (parking relais à l'Oncopole).	Tisséo	Fréquentation	Téléphérique non mis en service en 2019
30	Coordination avec les AOT urbaines pour améliorer l'intermodalité	Mettre en place des mesures de coordination avec les AOT urbaines afin de favoriser le report modal vers les transports publics de voyageurs (nouvelles tarifications ; dispositif de soutien pour créer des pôles d'échanges multimodaux...).	Région Occitanie	Nombre de cartes multimodales vendues annuellement, taux de croissance des ventes	/
				Nombre de PEM en études, en travaux, en service	/
				Fréquentation des PEM en service et taux de croissance	/
				Nombre de bornes de recharges électriques installées	/
				Nombre de places de vélos offertes	/
31	Développement d'un pôle d'échange multimodal sur le site de Matabiau	Transformation de la gare de Toulouse-Matabiau en un Pôle d'Échanges Multimodal : un point de connexion entre toutes les mobilités qui permet et facilite le passage d'un mode de transport à un autre, y compris vers les circulations « douces » (vélos, piétons).	Multi-partenariat	Augmentation de la fréquentation de la gare (nombre de vélos, nombre de voyageurs, nombre de dessertes de cars interurbains)	Conseil Départemental 31 - 137 800 mouvements d'autocars répartis comme suit : - 40 % Arc en Ciel - 7 % région - 16 % navette aéroport - 5 % TER - 16 % international - 2 % occasionnel - 14 % national
32	Améliorer l'offre de transport ferroviaire pour les voyageurs et les marchandises	Favoriser le report modal de la route vers le rail par la création de nouvelles offres TER, le développement du fret ferroviaire ou encore le travail sur les ITE.	Région Occitanie	Nombre de TER créés	5 (renforcement de l'offre Toulouse-Perpignan : 12 liaisons directes par jour prévues en 2020)
				Nombre d'ITE créées ou réhabilitées	/
33	Développement de pôles d'échanges multimodaux en interconnexion entre le réseau ferroviaire et la future troisième ligne de métro	Développement de pôles d'échanges multimodaux sur quatre sites en interconnexion entre le ferroviaire et la future 3ème ligne de métro.	Tisséo	Augmentation de la fréquentation dans les gares concernées	La donnée sera disponible à partir la mise en service de la troisième ligne de métro
				Augmentation du nombre d'arrêts TER dans les gares	La donnée sera disponible à partir la mise en service de la troisième ligne de métro



MOBILITÉ ET TRANSPORT

Mobilité propre et alternative

Bilan des actions



Action n°B2 du PPA - Actions n°5, 13, 16, 18, 41, 42, 43, 44, 56, 60, 61, 63, 68, 70 de la Feuille de Route

La thématique de la mobilité propre et alternative regroupe un panel de leviers à activer pour limiter les émissions de polluants atmosphériques lorsque le recours à la voiture pour se déplacer est nécessaire. Sont ainsi concernées les actions autour de la mobilité partagée qui offre une alternative à la voiture solo par le covoiturage ou l'auto-partage, les évolutions sur les motorisations des véhicules et le déploiement des infrastructures d'avitaillement adaptées et les solutions vis-à-vis de la mobilité subie, telles que l'offre de tiers-lieux permettant de raccourcir les déplacements.

Motorisations alternatives



20

Stations GNV prévues par le projet Seven d'ici 2020 sur l'ensemble du territoire régional (action 42)

65

Bus articulés GNV réceptionnés entre 2016 et 2019 pour les lignes Linéo de Tisséo (action 44)

A savoir : la mise en service de l'équipement de distribution en GNV sur le site de Colomiers est prévue en 2021.

8

Véhicules acquis par le Sicoval en 2019 dans le cadre du programme relatif à la mobilité GNV et bio-GNV (Action 61)

A savoir : la mise en service d'une station d'avitaillement GNV est prévue en 2020/2021.

Electrique

Le service REVEO prévoit le le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur l'espace public (action 43)

31

bornes publiques de recharge installées sur voiries entre 2018 et 2019 par Toulouse Métropole

40%

Approximation de la part de véhicules propres achetés en 2019 par Toulouse Métropole / Ville de Toulouse (action 63)

Eco-chèque mobilité - Aide à l'acquisition de véhicules électriques, un dispositif piloté par la Région Occitanie (action 70)

<https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-voiture-electrique-ou-hybride>

Hydrogène

Une politique de la Région en faveur du développement de ce carburant est en cours (action 42)

Dans le cadre du Plan Hydrogène Vert de la Région, un appel à projets est en cours jusqu'en mars 2021.

Il vise à déployer des écosystèmes territoriaux de mobilité hydrogène vert, sur la base du déploiement de flottes de véhicules professionnels.

Appel à manifestation d'intérêt relatif à la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production et de distribution d'hydrogène « vert » pour une flotte de véhicules organisé par Tisséo et Toulouse Métropole en 2020.

Covoiturage

Des services de covoiturage se développent



Des infrastructures pour développer l'usage du covoiturage

- +24 nouvelles aires de covoiturage en 2019 par le Conseil Départemental 31.
- +795 places de stationnement supplémentaires en 2019 par le Conseil Départemental 31.
- 86 Spots de covoiturage existants en 2019 par Tisséo

Projet Commute

Voiture solo entre 2017-2019

-5 points

Réduire les déplacements domicile/travail?

Développement d'un réseau de tiers-lieux (action 56)

Tiers lieux ouverts en 2019 (Le Chai à Muret, Fonsorbes)

2

Tiers lieux en cours (Portet sur Garonne, Roquettes, Labarthe)

3

Création d'un espace de coworking à la sous-préfecture de Muret pour les agents de l'Etat (action 5)

? Le démarrage de l'activité est prévue en février 2019, avec l'arrivée des 6 premiers agents

Mais aussi...

Équipement progressif du parc bus Tisséo de dispositif éco conduite - 46 bus équipés à fin 2019 (action 13)

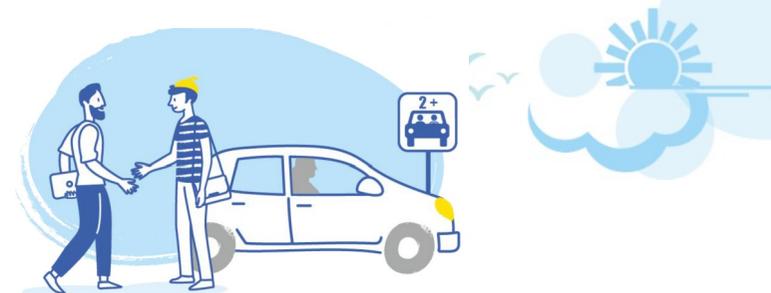
Expérimentation sur les 46 premiers bus équipés positive, des évolutions du système central pour faciliter la maintenance du système en cours

Élaboration d'un Plan Territorial de Mobilités au Sicoval (action 60)

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

Mobilité - Transports

Mobilité propre et alternative



N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
B2	Développer les nouveaux usages de la voiture partagée	L'action consiste à développer les aires de stationnement dédiées aux usages de la voiture partagée, construire un guide de recommandation, former des conseillers en mobilité et sensibiliser sur les services.	Tisséo	Nombre d'inscrits sur les sites organisant le covoiturage, l'autopartage et l'auto-stop organisé	Fin 2019 : Inscrits Covoitéo : 6 900 Inscrits Karos : 10 000 Clients Citiz (autopartage) : 2 155 <i>NB : Covoitéo : concerne l'ensemble des inscrits (trajets qui transitent sur l'agglomération toulousaine) - Karos : chiffres donnés par Karos sur Toulouse (bilan Karos Commute)</i>
				Nombre d'utilisateurs réels des aires de stationnement dédiées à ces services	Donnée non disponible
				Nombre d'actions de sensibilisation	7 spécifiques au covoiturage. Le covoiturage est évoqué lors de tous les stand pro (une vingtaine)
5	Création d'un espace de coworking à la sous-préfecture de Muret	Cette action vise à créer un espace de coworking à la sous-préfecture de Muret comme une alternative aux déplacements routiers à destination de Toulouse.	Sous Préfecture de Muret	Nombres d'agents de l'État utilisant l'espace coworking	/
				Taux d'occupation des 3 bureaux	/
				Nombre de services de l'État utilisant l'espace	/
				Questionnaire de satisfaction des utilisateurs	/
13	Ecoconduite	L'opération Ecoconduite consiste à équiper progressivement le parc bus de boîtiers et de mettre en place le système de suivi associé afin d'animer un dispositif d'éco conduite et de télémaintenance.	Tisséo	Quantitatif bus équipés	46 bus équipés
				Consommation carburant (suivi à mettre en place)	De l'ordre de 5 %
16	Plan départemental de développement du covoiturage en Haute-Garonne	Mettre en œuvre un plan départemental de développement du covoiturage par l'aménagement de 24 aires départementales et la mise en service d'une plateforme de covoiturage.	Conseil Département al 31	Nombre d'aires de covoiturage aménagées	24 (en 2019)
				Nombre de places de covoiturage créées	795 (en 2019)
				Ouverture effective de la plateforme internet	En cours
17	Déploiement de spots covoiturage	Cette action a pour objectif d'installer 50 spots de covoiturage par an sur 3 ans.	Tisséo	Nombre de spots installés	86 spots existants en 2019
				Nombre de communes "desservies"	50 communes desservies en 2019
18	Schéma de développement d'aires de covoiturage	Établir un schéma de développement des aires de covoiturage.	Tisséo	Nombre de parking labellisés	18 *
				Nombre de communes équipées	15* <i>*Labellisation non effective, identification d'aires du département, des communes ou de Toulouse Métropole</i>

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
41	COMMUTE	Au travers de différentes actions, le projet COMMUTE a pour but de tester un modèle de mobilité urbaine ambitieux entre 2018-2020 sur la zone aéroportuaire.	Toulouse Métropole	Évaluation des émissions de polluants non émis	Gain estimé de 1,3 tonne eq CO ₂ par jour; Gain estimé de 3900 g de NOx par jour.
				Amélioration moyenne des temps de parcours domicile-travail pour les salariés de la zone	Donnée non disponible
				Comptages trafic	Baisse de l'usage de la voiture de -5 points sur 2 ans au bénéfice du vélo (modes actifs +5,5 points) et du covoiturage (+0,5 points). Baisse du transport en commun (-1,5 points).
42	Développer les carburants alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des bornes de recharges en agglomération pour les carburants alternatifs : GNV (projet SEVEN, projet Gazup), électricité - Développer la technologie hydrogène (projet Hyport et bus BUSINOVA) - Développement d'installations de production et de stations de distribution d'Hydrogène sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac 	Région Occitanie	Nombre de bornes de recharge GNV	/
				Nombre de bornes de recharges électriques	/
				Nombre de bornes hydrogènes	/
43	Déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire métropolitain	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de géolocalisation des bornes - Étude technique des points d'implantation, faisabilité, coûts 	Toulouse Métropole	Nombre de bornes publiques de recharge installées sur voiries	Déploiement de 14 bornes de charge normales dans les quartiers toulousains et remplacement de 3 bornes de charge normales d'ancienne génération déployées en 2013.
44	Achat de véhicules articulés GNV	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 60 bus articulés GNV pour Lineos - Poursuite de l'acquisition de bus GNV en remplacement des bus diesel réformés à partir de 2020 - Équipement en système de distribution du GNV du site de Colomiers (centre de maintenance bus) 	Tisséo	Réception des véhicules	17 bus articulés 16 bus standards
56	Développement d'un réseau de tiers-lieux	Mettre en place un réseau de tiers-lieux afin de réduire les déplacements domicile travail, participer à un meilleur équilibre du territoire et redynamiser les centres bourgs.	Muretain Agglo	Nombre de tiers-lieux	2 (Ouverts : Le Chai à Muret, Fonsorbes ; en cours : Portet s/Garonne, Roquettes, Labarthe)
				Taux d'occupation des locaux	Donnée non disponible
60	Élaboration d'un Plan Territorial de Mobilités	<p>Le projet Territorial de Mobilité se décline en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une partie études avec diagnostic et élaboration d'un programme d'actions -puis partie de mise en oeuvre et de suivi avec le déploiement des actions (animation, études, investissements en matériels et infrastructures...). 	SICOVAL	Taux d'avancement	30 % Diagnostic réalisé par l'AUA-T et partagé au Groupe Mobilités. Élaboration de scénarios en cours puis un programme d'action sera à établir sur le scénario choisi.



N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
61	Développement de la mobilité GNV et bio-GNV	Cette action vise à accompagner le déploiement de véhicules adaptés et de stations d'avitaillement sur le territoire, en participant au maillage régional et national.	SICOVAL	Nombre participants événement	75
				Mise en service station avitaillement	10 % Permis de construire en cours de dépôt (pré-instruction terminée). Convention en cours de signature. Travaux pour 2020.
				Nombre véhicules hybrides achetés	6 (3VUL+2VL+1VU) hybrides GNV-essence sur 2019. 2 PL et programme de renouvellement flotte prévu, en attente installation station avitaillement
				Réalisation de l'étude méthanisation	Étude reportée à 2020, voire 2021.
63	Achat de véhicules peu émissifs	La collectivité a pour objectif d'atteindre 40 % du renouvellement des véhicules actuels par des « véhicules peu émissifs ». Cette action porte sur le parc existant et les points d'avitaillement GNV ainsi que sur l'intervention d'un AMO pour l'étude du déploiement d'un parc peu émissif.	Toulouse Métropole	Part de VTFE achetés dans l'année par catégorie	Environ 40 %
				% de VTFE dans le parc auto des collectivités	2,73 %
68	Aide à l'acquisition de véhicules peu émissifs dans la ZFE en direction des TPE/PME	Cette action vise à attribuer une aide financière pour le renouvellement des véhicules les plus polluants des TPE/PME en accompagnement de la mise en place de la ZFE.	Toulouse Métropole	Budget alloué à l'aide	Le dispositif sera mis en place en 2020.
				Nombre de dossiers déposés	
				Nombre de VTFE acquis par catégorie	
70	Eco-chèque mobilité - Aide à l'acquisition de véhicules électriques	Mettre en place une aide afin d'inciter les administrés de la Région Occitanie à acquérir une voiture électrique ou hybride rechargeable.	Région Occitanie	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action.	



MOBILITÉ - TRANSPORTS

Gestion des circulations

Bilan des actions

Actions n°B1, B8 du PPA - Actions n°19, 20, 21, 22, 23, 38, 39, 67 de la Feuille de Route



Les actions relatives à la gestion des circulations automobiles ont pour objectif de réduire les émissions liées au trafic routier sur l'hypercentre, les voies rapides urbaines et la rocade toulousaine. Elles agissent sur différents types de leviers : politiques de stationnement, régulation dynamique du trafic, circulation des véhicules les plus polluants, ... et favorisent le développement des autres modes de déplacement (gain d'espace pour les aménagements cyclables ou de transports en commun, voies réservées au covoiturage, report modal facilité, etc.).



Toulouse Métropole a lancé en mai 2018, une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une ZFE-m sur son territoire dans le cadre de l'appel à projets « Villes Respirables en 5 ans ». Le scénario pour la ZFE-m a été délibéré en fin d'année 2020. Les procédures réglementaires de consultation vont s'engager en juin 2021 pour une mise en œuvre effective des premières restrictions de circulation au cours du 2nd semestre 2021. (Action 20)

PARKING RELAIS BORDEROUGE

Action 38

+250

Places sur le parking relais (extension)

+

Implantation d'un spot de covoiturage

DÉVELOPPEMENT DES ZONES APAISÉES

Le développement de zones apaisées évolue progressivement avec l'action 22. Des nouveaux quartiers de Toulouse Métropole sont traités chaque année.

524 km

Zones apaisées (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30) dans la ville de Toulouse en 2019, soit environ 10km de plus qu'en 2018.

PLAN LOCAL DE STATIONNEMENT

L'action 19 a pour objectif de mettre en place des plans locaux de stationnement afin de réduire les trajets des voitures cherchant une place de stationnement pour du stationnement de courte durée et de favoriser l'usage des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

12 043

2017

15 321

2019

Places sur voirie réglementées payantes à Toulouse

ABAISSEMENT DE VITESSE SUR A62 ENTRE LES PÉAGES DE ST JORY ET TOULOUSE-NORD

110 km/h

Vitesse maximale autorisée au lieu de 130 km/h sur 7 km

40 secondes

Allongement durée de trajet

-22%

Emissions NOx

-10%

Concentrations en NO₂
Moyenne dans la zone sous influence de l'autoroute



ENTRE 40 ET 70 PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES

ne sont plus exposées à des concentrations de NO₂ dans l'air supérieures à la valeur limite réglementaire.





Mobilité - Transports

Gestion des circulations

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
B1	Réduire les vitesses maximales autorisées dans la zone PPA (A62 et travaux complémentaires)	Identifier les sections des réseaux routiers et autoroutiers sur lesquelles une réduction de la vitesse maximale autorisée permettrait de réduire les émissions et l'exposition des riverains sans effet de report et abaisser les vitesses maximales sur les axes en question.	DREAL	Kilomètres de voiries dont la vitesse a été abaissée	7 km sur l'autoroute A62
B8	Mettre en œuvre des mesures supplémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier sur l'agglomération toulousaine	Cette action a pour but d'identifier et proposer de nouvelles mesures visant à réduire les émissions liées au trafic routier sur les voies rapides urbaines, la rocade toulousaine et l'hypercentre.	DREAL	Nombre d'actions mises en oeuvre	Suivi dans le cadre des études multi-modales
				Nombre de personnes situées en zone de dépassement	7 650 personnes (données ATMO Occitanie)
19	Plan local de stationnement	Cette action vise à réduire les trajets des voitures cherchant une place de stationnement pour du stationnement de courte durée ainsi que de favoriser l'usage des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (notamment pour les pendulaires).	Ville de Toulouse	Nombres de places de stationnements soumises à une réglementation	15 321 places sur voirie réglementées payantes à Toulouse
20	Etude de préfiguration d'une zone à circulation restreinte (ZCR)	Réalisation d'une étude de préfiguration d'une ZCR : <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du diagnostic de territoire et identification des enjeux - Calibrage de la méthode d'évaluation : définition et évaluation des impacts de scénarios de ZCR - Analyse détaillée et comparative des 3 scénarios consolidés - Présentation du scénario retenu et planification de la mise en œuvre de ce scénario - Accompagnement à une concertation citoyenne élargie 	Toulouse Métropole	Pas d'indicateur de suivi pour cette action. Des indicateurs seront définis pour suivre la mise en œuvre opérationnelle de la ZFE-m (ex-ZCR) et ses effets.	





N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
21	Etude et mise en œuvre du Schéma Directeur de Gestion du Trafic de l'Agglomération Toulousaine (SDAGT)	Définition de mesures de gestion du trafic routier qui apparaissent faisables et opportunes en vue de limiter la congestion du trafic sur les VSA.	DIRSO	Indicateurs de congestion sur les VSA (voies structurantes de l'agglomération) Report de trafic sur le réseau secondaire	Ces indicateurs ne pourront être renseignés qu'après le début de la mise en œuvre de cette opération. Le dossier d'opportunité a été approuvé par le ministère en septembre 2018. Le dossier programme est en cours de réalisation pour une validation prévue au premier semestre 2021 par la DIT.
22	Développement des zones apaisées dans les faubourgs toulousains et dans les communes de périphérie	Aménagement de nouveaux secteurs réglementés en zone apaisée.	Toulouse Métropole	Nombre de km de zones apaisées réglementées par année et par type de réglementation (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30)	Au 31 décembre 2019 : Ville de Toulouse - Zone 30 : 490 km - Zone de Rencontre : 23 km - Aire piétonne : 10,7 km Toulouse Métropole - Zone 30 : 776 km - Zone de Rencontre : 27,6 km - Aire piétonne : 11,8 km
23	Abaissement des vitesses sur les pénétrantes de l'agglomération toulousaine	Actions d'abaissement des vitesses visant la réduction des émissions générées par les déplacements des véhicules sur l'agglomération toulousaine.	DREAL	Kilomètres de voiries dont la vitesse a été abaissée	7
38	Extension P+R de Borderouge et création d'une zone nouvelles mobilités	L'action a pour projet d'augmenter la capacité d'environ 300 places au sol sur des parcelles acquises. Et parmi ces 300 places environ, créer une zone «nouvelles mobilités partagées» d'environ 30 places et comprenant : un «point d'embarquement covoiturage», un «spot-covoiturage» et une station en cas de demande de l'opérateur d'autopartage Citiz.	Tisséo	Places supplémentaires offertes Nombre de personnes en rabattement	250 (mise en service réalisée en septembre 2019) Données non disponibles
39	Silo mixte P+R de Basso-Cambo	L'opération vise par l'intermédiaire d'un ouvrage mixte de proposer un ouvrage de 525 places de parking (+ 405 par rapport à l'actuel au global du site) dont une partie équipée de bornes de recharge.	Tisséo	Places supplémentaires offertes Capacité gare bus supplémentaire	320 Mise en service au plus tôt en 2022 8 emplacements bus



MOBILITÉ ET TRANSPORT

Plans De Mobilité Employeur

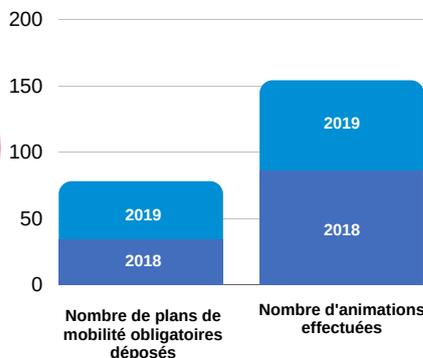
Bilan des actions

Action n°B3 du PPA - Actions n°34, 35, 36, 37 de la Feuille de Route



Le plan de mobilité employeur, déterminé après une phase de diagnostic et d'enquête, définit un plan d'actions visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle notamment pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. Le plan de déplacements peut également être source d'économies, à la fois pour l'entreprise et les salariés en limitant le coût des déplacements. Par ailleurs, le plan de déplacements permet à l'entreprise de bénéficier d'un retour d'image positif.

? Tisséo s'engage par l'action 34 à accompagner les entreprises dans l'élaboration d'un plan de mobilité



? Lancement d'une action partenariale sur 2020-2021 Tisséo / Muretain Agglo / Club des Entreprises du Muretain / Direccte, etc.

Hôpitaux de Toulouse

? Projet de mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements intersites du personnel

? Mise en place de la **plateforme de covoiturage Klaxit** le 1er Septembre 2019 (Action n°35)

? Création de **navettes inter-sites** entre le site de Purpan et le site de l'Hôtel Dieu

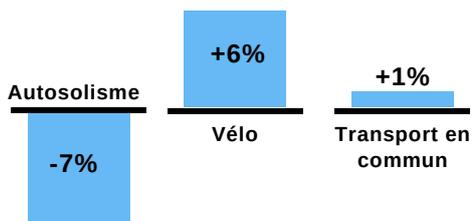
2 300

Professionnels ayant utilisé les navettes inter sites en 2018

AIRBUS

? Plan de déplacements d'entreprise AIRBUS réalisé en 2018 (Action 37)

? Une enquête réalisée entre 2012 et 2018 a mis en évidence les résultats suivants :



? Plan de déplacements d'administration du Département de la Haute-Garonne (Action n°36)

? Cette action témoigne d'une **augmentation du nombre de bénéficiaires de la prestation transport** :

+16%

Entre 2012-2017

1042

En 2019

? Janvier 2020, le Conseil départemental a voté la mise en place d'une **indemnité en faveur des cyclistes** pour les déplacements domicile-travail



Mobilité - Transports

Plans mobilité employeurs

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
B3	Promouvoir les plans de mobilité (PDE, PDA, PDIE, PDES, PDUiv,...)	Cette action vise à développer les plans de déplacements entreprise (PDE), plans de déplacements administration (PDA) (y compris pour l'État), plans de déplacements inter-entreprises (PDIE), plans de déplacements établissements scolaires (PDES), plans de déplacements université (PDUiv).	Tisséo	Nombre de conventions signées avec TISSEO-SMTC	Depuis 2001, 272 établissements accompagnés (387 920 salariés) dont 158 avec convention (172 268 salariés) En 2019 : 24 nouvelles conventions
				Nombre de personnes concernées	En 2019, 129 établissements accompagnés via une convention, soit 97 175 salariés
34	Accompagner les entreprises et établissements publics dans l'élaboration de leur plan de mobilité	Apporter un soutien méthodologique et opérationnel aux plans de mobilité à caractère obligatoire : entreprises >100 employés sur un même site – Article 51 Loi de transition énergétique sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités.	Tisséo	Nombre de plans de mobilité accompagnés (par niveaux d'accompagnement) et niveaux des parts modales	Au 31 décembre 2019 : - 44 dépôts plans de mobilité obligatoires effectués. - 68 animations déployées dont 46 stands en entreprise. Nombre d'entreprises accompagnées sur le plan mobilité : - Niveau 1 (global) : 4 démarches. -Niveaux 2 et 3 (méthodologique et conseils) : 48 démarches. Niveaux des parts modales : information non disponible
35	Maîtrise des déplacements hospitaliers	Diminuer les impacts environnementaux en optimisant les transports : - des personnels sur le trajet domicile-travail - des personnels sur les trajets inter-sites - des activités logistiques hospitalières - des patients sur les trajets domicile/établissements de santé –CHU Toulouse.	CHU Toulouse	Nombre de professionnels ayant covoituré	/
				Nombre de professionnels ayant utilisé les navettes inter sites	Valeur 2018 : 2 300
				Nombre de kilomètres parcourus, et nombre de personnes formées au covoiturage	/
				Nombre de kilomètres évités	/
36	Plan de Déplacements d'Administration du Conseil départemental de Haute-Garonne	Mise en place d'un Plan de Déplacements d'Administration du Conseil départemental : nouveaux services de mobilités, management de la mobilité, modes d'organisation innovants ou encore l'utilisation de nouvelles technologies des transports.	Conseil Départemental 31	Taux d'agents utilisant leur véhicule personnel pour les trajets domicile-travail	Pour les 2 300 agents travaillant au siège du CD 31 à Toulouse : 41% (enquête 2018).
				Nombre de bénéficiaires de la prestation « transports »	1 042 bénéficiaires
37	PDE Airbus	Réactualisation du plan de déplacement entreprise Airbus.	Airbus	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action	





Les activités économiques engendrent un trafic routier important, les flux sont estimés à une livraison/emploi/semaine. Par ailleurs, l'augmentation de la demande de livraisons rapides provoque un morcellement des livraisons par des camionnettes dont le taux de charge tend à se réduire. Ces évolutions induisent donc une augmentation de la pollution de l'air générée par les activités de livraison. Plusieurs actions sont ainsi mises en place pour améliorer les performances environnementales des modalités de livraison ou de ramassage des déchets.



INTÉGRER DES DISPOSITIONS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA CHARTE DE LIVRAISONS

En 2017, la ville de Toulouse a mis en œuvre une charte de livraison en centre-ville, lieu de nombreuses livraisons quotidiennes. Cette mesure intègre la qualité de l'air avec l'éviction des livraisons en véhicules diesels sur certaines tranches horaires et livraisons en véhicules électriques et véhicules HNV autorisées 24h/24h.

<https://www.toulouse.fr/web/commerce/-/charte-livraison-?redirect=%2Fweb%2Fcommerce%2Flivraisons>



L'AdBlue est un produit constitué d'un mélange d'urée et d'eau déminéralisée qui permet de transformer 85% des NOx en vapeur d'eau et azote.

CONTRÔLE SUR LES DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES DES VÉHICULES LOURDS EN TRANSIT

L'action 26 vise à sanctionner les fraudes à l'utilisation de l'AdBlue. Elle s'inscrit chaque année dans le cadre des contrôles menés par la DREAL sur les véhicules de transport terrestre : tachygraphe, temps de conduite/ repos, pollution, ...

Nombre de véhicules lourds verbalisés pour une fraude



MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DÉPLACEMENTS MARCHANDISES

L'action 25 a permis d'établir une stratégie opérationnelle de logistique urbaine sur la métropole de manière partenariale. Une délibération de Toulouse Métropole est attendue pour valider le plan de déplacements des marchandises.

RÉDUIRE LES TRAJETS LIÉS À LA GESTION DES DÉCHETS

Le Sicoval fait évoluer les pratiques dans le cadre du nouveau marché d'enlèvement des ordures ménagères 2018-2024 : optimisation des circuits de collecte, réduction de la fréquence des tournées, collecte des encombrants sur rendez-vous, système d'alerte SMS pour demander la levée dans certains hameaux, ... (Action 24)

Nombre de ramassages effectués entre 2018 et 2019

-19%

La diminution constatée de la collecte des ordures ménagères entraîne par conséquent une baisse des émissions liées aux véhicules de ramassage.





Mobilité - Transports

Transport de marchandises

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
B5	Améliorer les performances environnementales des modalités de livraison	Cette action vise à introduire des objectifs en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques générées par le trafic lié aux livraisons dans la charte de livraison en vigueur sur une partie de la zone PPA et de l'étendre sur toute la zone.	EPCI / COMMUNES	Intégration de dispositions sur la qualité de l'air et la pollution atmosphérique dans la charte de livraisons	La ville de Toulouse a mis en œuvre en 2017 une charte de livraison en centre-ville, lieu de nombreuses livraisons quotidiennes.
				Nombre de communes signataires de la charte	1 (Ville de Toulouse)
B6	Améliorer les performances environnementales du transport de matériaux de construction	Cette action vise à implanter sur l'agglomération toulousaine, une plate-forme de transbordement de matériaux de construction.	DREAL	Création de la plate-forme	La recherche de sites a été engagée, et trois avaient été sélectionnés. Néanmoins, la plate-forme n'a pas été créée en raison de la faible acceptabilité du projet par les acteurs locaux. Recherche de solutions alternatives pour l'acheminement : usage du ferroviaire, de la voie d'eau par exemple.
24	Gestion déchets	Mettre en œuvre le nouveau marché d'enlèvement des ordures ménagères 2018-2024 (démarrage au 5 mars 2018) visant à réduire les trajets liés à la gestion des déchets ménagers, déchets verts, encombrants et ainsi à diminuer les concentrations en polluants.	Sicoval	Fréquence de collectes	Ordures ménagères une fois par semaine Tri sélectif une fois tous les 15 jours
				Nombre de services effectués (nombre de collectes x nombre de foyers)	2 052 752 services
				Nombre de km parcourus et tonnes de déchets collectés /an	244 168 kms parcourus 20 343 tonnes (hors déchetteries)
				Volumes de déchets verts broyés	1 899 m ³ (arrêt du service à partir du 15/07/2019)
25	Mise en œuvre d'un plan de déplacements marchandises	Élaboration d'un document cadre pour une stratégie opérationnelle de logistique urbaine durable dans la métropole visant notamment à la promotion des véhicules décarbonés et à l'optimisation des déplacements liés aux marchandises et à la consommation de biens.	Toulouse Métropole	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action.	
26	Réalisation de contrôle sur les dispositifs de réduction des émissions polluantes des véhicules lourds en transit	Action visant à développer le contrôle du bon fonctionnement du dispositif de réduction des émissions polluantes des motorisations (dispositif AdBlue) sur les véhicules lourds en transit par l'agglomération toulousaine.	DREAL	Nombre annuel de véhicules lourds verbalisés pour une fraude aux dispositifs de réduction des émissions polluantes (AdBlue) et remis en conformité	39
62	Livraison mutualisée de primeurs au marché Victor Hugo de Toulouse	Réduire la présence de véhicules thermiques en ville en assurant une livraison mutualisée au moyen d'un seul véhicule, peu émissif (porteur GNV avec fort coefficient de remplissage) mais aussi réduire les problèmes de stationnement et les nuisances.	Toulouse Métropole	Nombre de primeurs mobilisés	/
				Nombre de véhicules écartés de la circulation	/
				Gain financier par véhicules	/
				Gain de temps sur les chargement/déchargement et les trajets aller/ retour	/
				Gain sur le stationnement	/



Bilan des actions

Action n°B9 du PPA - Actions n°45,46,47 de la Feuille de Route

En 2009, les émissions dues au transport aérien et aux activités aéroportuaires de l'aéroport de Toulouse Blagnac représentaient moins de 3% des émissions de NOx et moins de 0.5% des émissions de PM10 de la zone PPA. Cependant, au cours de la consultation des collectivités territoriales et de l'enquête publique, de nombreuses observations ont été formulées concernant les émissions de ce secteur d'activité et les actions menées pour les réduire.

Emissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires

?

L'action B9 du PPA a pour objectif d'améliorer la connaissance des émissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires sur l'agglomération toulousaine ainsi que de poursuivre les actions entreprises par l'aéroport de Toulouse/Blagnac pour maîtriser ses émissions en polluants atmosphériques. Une étude concernant la mise à jour de l'inventaire des émissions liées aux activités aéroportuaires ainsi que leur impact lors d'un épisode de pollution PM10 a été menée en 2018.

100%

Postes au contact équipés en 400hz par rapport au nombre total de postes au contact d'ATB (en 2019)

Plusieurs projets en cours

- Plan d'actions efficacité énergétique
- Projet Commute - Cf fiche action n°41
- Projet Hyport - Cf fiche action n°45
- Projet Demeter
- Réflexion sur Objectif aéroport zéro Emission

Pour plus d'information : https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2019-12/ETU-2019-111-Rapport%20annuel%202018%20A%C3%A9roport%20Tlse-Blagnac_VF.pdf

PROJET HYPOR

?

Le projet HYPOR vise à fournir de l'hydrogène vert au service non seulement de la mobilité (bus destinés à assurer le transport des passagers entre l'aérogare et les avions et parkings éloignés, véhicules utilitaires légers, flottes captives, etc...) mais aussi des applications aéronautiques et industrielles.

1er

site aéroportuaire à concrétiser l'implantation d'une station de production et de distribution d'hydrogène vert

430

Nombre de kg d'hydrogène par jour que produira l'électrolyseur avec une station côté piste et une station côté public.

4

Bus assurant le transport de passagers alimentés par la station d'hydrogène vert. +1 navette (partenariat TRANSDEV)

Evolution de la flotte de service d'ATB



17,3t
eq CO₂

Emissions annuelles de la flotte de service en 2018 contre 45,9 tonnes eq CO₂ en 2017.

60%

En 2018, 22 des 37 véhicules du marché de location longue durée de la flotte de service, soit 60 % de la flotte, sont désormais des véhicules électriques

Activités aéroportuaires

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilotes	Indicateurs	Valeurs 2019
B9	Connaître les émissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires	Améliorer la connaissance des émissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires sur l'agglomération toulousaine et poursuivre les actions entreprises par l'aéroport de Toulouse/Blagnac pour maîtriser ses émissions en polluants atmosphériques.	Aéroport Toulouse Blagnac	Réalisation de l'estimation des émissions des trois aéroports secondaires	/
				Réalisation de la mise à jour tous les deux ans de la modélisation des émissions de l'aéroport ATB	Voir rapport Atmo : https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2019-12/ETU-2019-111-Rapport%20annuel%202018%20A%C3%A9roport%20Tlse-Blagnac_VF.pdf
				Nombre de postes au contact équipés en 400 hz par rapport au nombre total de postes au contact d'ATB	1
				Bilan des actions réalisées par ATB pour limiter les rejets de polluants atmosphériques	Projet COMMUTE mobilité des salariés Plan d'actions efficacité énergétique,...
45	Projet HYPOR	Le projet HYPOR vise à la production d'hydrogène, à sa distribution et la location de véhicules, notamment sur le site de l'aéroport de Toulouse Blagnac.	AREC/ENGIE	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action	Premier aéroport du monde à se doter de véhicules hydrogène Électrolyseur qui permettra de produire et distribuer 430 kg d'hydrogène par jour avec une station côté piste et une station côté public 4 bus de piste + 1 navette (avec ATB et TRANSDEV) Démarrage chantier : début 2021
46	Mise en place d'un arrêté de restriction de l'usage des moteurs auxiliaires (APU)	Cette action vise à mettre en place un arrêté permettant de restreindre l'usage des APU au strict nécessaire et ainsi diminuer les émissions des aéronefs au parking.	Aéroport Toulouse Blagnac	Calcul des tonnes émissions de polluants, et usage annuel du 400 Hz	En 2019 : 7164 tonnes eq CO ₂ . L'arrêté de restriction de l'usage des APU n'est pas encore paru. 100% des postes au contact sont équipés en 400 Hz
47	Evolution de la flotte de service d'ATB	Cette action a pour objectif de diminuer les émissions de la flotte de véhicules de service en renouvelant dès 2018 la flotte et en augmentant le nombre de véhicule de service zéro émission (électrique).	Aéroport Toulouse Blagnac	Calcul des émissions annuelles de la flotte de service et référence avec l'année 2017 (avec déjà 10 véhicules électriques)	En 2019 : 17,3 tonnes eq CO ₂ . En 2018, le marché de location longue durée de la flotte de service a évolué. 22 des 37 véhicules, soit 60 % de la flotte, sont maintenant des véhicules électriques.

Bilan des actions

Actions n° A1, A2, C4, D3 du PPA - Actions n°48, 49, 50, 51, 65 de la Feuille de Route

Le secteur résidentiel/tertiaire se décompose en deux sous-secteurs : les logements résidentiels (ou domestiques), et les bâtiments de bureaux ou d'activités économiques (secteur tertiaire). Ce secteur est le plus fort contributeur d'émissions de particules fines PM10 et PM2,5 et de composés organiques volatiles non méthaniques (COVnM). Cette contribution est largement liée aux dispositifs de chauffage. Les actions à mener consistent principalement à :

- Agir sur les appareils et les pratiques de chauffage par combustion (chaudières gaz, fioul, biomasse ou chauffage au bois type cheminées ouvertes, poêles, inserts..),
- Faire respecter le principe d'interdiction du brûlage des déchets verts,
- Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique.

Chauffage au bois

La combustion du bois représente une source importante de polluants atmosphériques, notamment en ce qui concerne les particules fines, les HAP... et particulièrement en période hivernale lorsque les dispositifs de chauffage sont utilisés. Il convient donc d'informer le grand public sur ses impacts.

- **170** personnes sensibilisées lors d'animations et 20 ménages accompagnés pour le remplacement de leur chauffage au Sicoval en 2019 (action 51)
- **AIDE** au renouvellement des dispositifs de chauffage au bois par Toulouse Métropole (Action 65)
- **744** personnes sensibilisées sur les dispositifs d'aide via l'espace info énergie du Muretain Agglo en 2019

Chaudières

Le remplacement des appareils anciens conduit à une amélioration des performances énergétiques (notamment du rendement) et une réduction des émissions de polluants atmosphériques.

- L'arrêté de mise en œuvre des mesures de police générale du PPA de l'agglomération toulousaine relatives aux chaudières de 400 KW à 2MW a été signé le **24 novembre 2017** (action A2).
- Toulouse Métropole a engagé depuis 2016 le remplacement de ses propres équipements de chauffage, de fortes puissances. (action A1)

Sobriété / efficacité énergétique

Le réseau de chaleur et de froid
Plaine Campus

Action 49, inauguré en 2019



70%
Part des énergies de récupération locale dans l'alimentation du réseau de chaleur

Emission de CO₂ évitée par an

19 000 tonnes de CO₂

équivalent à plus de 9 000 voitures en circulation

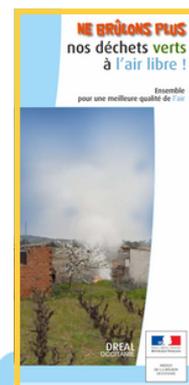
Brûlage à l'air libre

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que 13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ou que 14 000 km parcourus par un véhicule essence récent. (Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

La pratique du brûlage des déchets verts est source d'émissions importantes de substances polluantes, dont des gaz et particules. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand elles sont associées à d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

La DREAL Occitanie a mis en place une plaquette sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets vert en 2018 au travers de l'action D3.

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/interdiction-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-a23841.html>



- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

Résidentiel Tertiaire



N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
A1	Renouveler le parc des chaudières et appareils de chauffage anciens	L'action consiste à communiquer sur les dispositifs d'aides existants (crédits d'impôt développement durable, aides de l'ANAH...) afin de faire augmenter le taux de renouvellement des appareils.	EPCI / COMMUNES	Nombre de personnes sensibilisées (sur les dispositifs d'aide)	Muretain Agglo : 744 (Guichet unique rénovation énergétique) Sicoval : 170
				Nombre d'aides accordées	Pas de données
				Nombre d'appareils changés	Sicoval : 20 appareils
A2	Instaurer des objectifs de performances minimales pour les nouvelles chaudières et les nouveaux appareils de chauffage (400 kW – 2 MW)	Cette action vise à imposer et faire respecter par arrêté préfectoral les valeurs d'émissions de NOx et de poussières pour les nouvelles installations fixes de combustion et à inciter les gestionnaires de chaudières existantes à respecter les valeurs indicatives de l'arrêté ministériel de 2009.	DREAL	Réalisation du recensement des installations concernées	Absence de données en 2019. L'arrêté de mise en œuvre des mesures de police générale du PPA relatives aux chaudières de 400 KW à 2MW a été signé le 24 novembre 2017, et notifié aux bureaux de contrôle en 2018.
				Nombre de contrôles réalisés	
C4	Développer un outil d'identification des zones sensibles	Cette action vise à mettre à disposition des porteurs de projets et des collectivités, un outil opérationnel d'identification des zones sensibles.	DREAL	Création de l'outil	La création de l'outil n'est finalement pas apparue pertinente à l'échelle du territoire du PPA. Les collectivités ont la capacité, chacune à leur échelle, d'identifier ces zones dans leurs documents d'urbanisme – Cf action C2 et la plaquette d'accompagnement mise à leur disposition
				Nombre de connexions à cet outil	
				Nombre de documents s'appuyant sur cet outil	
D3	Sensibiliser sur les impacts des feux de plein air et sur l'interdiction du brûlage à l'air libre	Cette mesure permet de sensibiliser le grand public et les professionnels sur le brûlage à l'air libre au travers d'actions de communication mais aussi de contrôle.	EPCI / COMMUNES	Nombre de personnes sensibilisées	274 personnes lors de 6 animations (Sicoval)
				Nombre de contrôles et d'infractions	Aucune infraction verbalisée (Toulouse Métropole)
48	Préfiguration d'une plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat	Cette action vise à réaliser une étude de préfiguration afin de massifier le nombre de rénovations énergétiques sur le territoire et à mettre en place une plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat.	Toulouse Métropole	Nombre de contacts reçus par le point Info Energie	3378 contacts dont 643 rendez-vous
				Nombre de logements rénovés	612
49	Réseaux de chaleur	Toulouse Métropole a actuellement 3 réseaux de chaleur en gestion. L'objectif de cette action est de développer ces réseaux de chaleur qui participent aux économies des énergies fossiles ou électriques.	Toulouse Métropole	Gain CO2	Plaine Campus : 19 000 tonnes
				Nombre de logements raccordés	Plaine Campus : 15 000





N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
50	Maîtrise des consommations d'énergies	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement de Rangueil et Larrey au futur réseau urbain TED alimenté depuis l'usine d'incinération d'ordures. - Projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Purpan. - Elaboration du projet d'établissement (fin du mitage des occupations, regroupement des activités dans des bâtiments aux normes, et destruction, désaffectation et cession des bâtiments les plus anciens et énergivores). - Lancement de la Campagne Eco-gestes de sensibilisation du public aux thématiques de développement durable pour favoriser les changements de comportements individuels et collectifs. 	CHU Toulouse	Suivi de consommation des énergies utiles desservies pour action 1	/
				Suivi de la production d'énergie électrique d'origine solaire pour action 2	/
				Tableau de bord de suivi des consommations d'énergie pour la campagne Eco-gestes	/
				Suivi des mètres carrés et des dépenses d'énergie	/
51	Animation/sensibilisation du public à l'impact des foyers ouverts/anciens sur la qualité de l'air et la santé	L'action consiste à informer / encourager les habitants à l'achat de foyers bois labellisés « Flamme Verte », de les sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air à travers différentes animations.	SICOVAL	Nombre d'actions de sensibilisation vers la qualité de l'air	Trois animations menées par Soleval (ALEC du Sicoval) dans trois communes. Plusieurs animations sur la qualité de l'air lors de la journée qualité de l'air et la semaine de la mobilité (septembre 2019).
				Estimation du nombre de personnes touchées par ces actions (directement / éventuellement indirectement)	170 personnes
				Nombre de ménages accompagnés par Renoval jusqu'à mise en œuvre des travaux	20 ménages (15 poêles, 2 inserts, 3 chaudières biomasse)
65	Aide au renouvellement des dispositifs de chauffage au bois	L'objet de cette action est d'accorder une aide financière (500€) aux particuliers pour le renouvellement de leur ancienne cheminée foyer ouvert ou vieux poêle bois.	Toulouse Métropole	Nombre de dossiers déposés	Huit dossiers reçus, six dossiers retenus
				Budget alloué à l'aide	/
				Nombre de dispositifs de chauffage changés	/



Selon l'inventaire des émissions réalisé en 2009 pour le territoire du PPA, le secteur de l'industrie est le troisième secteur d'activité en terme de contribution aux émissions de particules en suspension PM10 avec au total 20% des émissions. Au sein de ce secteur d'activité, l'exploitation des carrières et gravières représente 4,3% des émissions de particules et les chantiers de construction correspondent à 5,7% des émissions totales du territoire en particules en suspension PM10. Au total, quatre actions du PPA et de la Feuille de Route sont consacrées au secteur industriel afin de réduire les émissions de polluants.

Réduire les émissions de polluants (installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW)

? Les actions A3 et 52 visent à vérifier la mise en oeuvre de la réglementation existante sur les émissions de polluants atmosphériques (respect des valeurs limites d'émission-VLE) pour les installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW.

115

Etablissements identifiés comme ayant des chaudières dont la puissance est comprise entre 2 et 20 MW.

10%

des installations recensées chaque année seront soumises à une visite de contrôle pour vérifier le respect de la réglementation.

Renforcement des contrôles

Contrôles des rejets Air des ICPE et des installations de combustion de 2 à 20MW (Action 52)

25

Nombre de contrôles inopinés réalisés en zone PPA entre 2018 et 2019

10

Nombre d'arrêtés de prescriptions complémentaires à mettre en oeuvre en cas d'épisode de pollution pris en 2018 et 2019

Réduire les émissions de polluants atmosphériques des chantiers.

? Les chantiers sont des contributeurs de la pollution de l'air notamment pour les émissions de particules. L'action C3 met en place plusieurs mesures telles que la conception d'une charte définissant des clauses techniques, une campagne de sensibilisation ainsi que des contrôles.

1ER
SEMESTRE
2021

Diffusion d'une charte "Chantiers propres pour réduire les émissions de particules sur les chantiers" par la DREAL Occitanie, en partenariat avec l'ARS, Atmo Occitanie et la fédération française du bâtiment

37

Nombre de communes de Toulouse Métropole intégrant les clauses techniques depuis 2016

AIRBUS

Optimisation de la logistique par la mise en service le 16/04/2018 de Airlog II (Action 53)

500 000
km

Une économie estimée à 500 000 km de transport de marchandises par an

1 000
tonne de
CO₂/an

Une économie de près de 1 000 tonnes de CO₂/an

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

INDUSTRIE



N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
A3	Réduire les émissions des installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW	Cette mesure vise à vérifier la mise en œuvre de la réglementation existante sur les émissions de polluants atmosphériques (respect des valeurs limites d'émission - VLE) pour les installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW.	DREAL	Nombre d'installations concernées : réalisation d'un inventaire	Inventaire réalisé en 2017 : 115 établissements concernés
				Nombre d'inspections réalisées	Neuf inspections
				Nombre de mises en conformité / nombre de non conformités constatées	Six non conformités détectées pour des contrôles non faits ou pour lesquels la périodicité n'a pas été respectée. Un dépassement des valeurs limites (mais pour un moteur, pas une chaudière).
C3	Définir des modèles de clauses techniques visant à limiter l'impact des chantiers sur la qualité de l'air	Cette mesure vise à définir et encadrer des dispositifs pour la réduction de l'impact sur la qualité de l'air des chantiers au travers de plusieurs actions : création d'une charte définissant des clauses techniques, sensibilisation et renforcement d'une police de contrôles.	EPCI/ Communes	Nombre de professionnels informés	Toulouse Métropole : tous les professionnels des 37 communes. Sicoval : 3 + sous traitants
				Nombre de marchés de travaux publics intégrant ces clauses techniques	Toulouse Métropole : tous les marchés des 37 communes Sicoval : 1 marché
				Nombre de contrôles et d'infractions relevés	Toulouse Métropole : aucun OS de recalage enregistré Sicoval : aucune infraction liée à la qualité de l'air
52	Renforcement des contrôles liés aux enjeux de qualité de l'air dans le programme d'inspections des ICPE	Cette action a pour objectif de renforcer les contrôles inopinés des rejets Air des ICPE par des laboratoires indépendants, les contrôles des rejets des installations de combustion de 2 à 20MW (régime de la déclaration) ainsi que les prescriptions applicables aux gros émetteurs industriels en cas d'épisode de pollution.	DREAL	Nombre de visites avec une thématique « PPA » ou « Air » en zone PPA	17 (en comptant les visites d'installations de combustion)
				Nombre de contrôles inopinés réalisés en zone PPA	6 contrôles inopinés des rejets air ICPE en zone PPA
				Nombre de contrôles « documentaires » des chaudières de 2 à 20MW	Pas de contrôle documentaire mais des contrôles sur site en 2019
				Nombre d'arrêtés de prescriptions complémentaires « épisode de pollution » prescrits	5 arrêtés à appliquer en cas d'épisodes de pollution pris fin 2018 / début 2019 en Haute-Garonne : Knauf Sud Ouest Colomiers, Airbus CA, Fibre excellence, Lafarge ciment et BASF.
53	Opérations industrielles d'Airbus	L'activité logistique associée à une plateforme industrielle comme celle d'Airbus est conséquente. Ainsi, cette action vise à l'optimisation de la logistique.	AIRBUS	Airlog II a été mis en service le 16 avril 2018. Transfert progressif des activités depuis, dont Airlog I en avril, Eurocentre 2 en juin, et Montauban en août 2018. Les sites de Montauban et Eurocentre 1 ont été fermés le 31 août 2018. Cette optimisation de la logistique est finalisée, et permet d'économiser chaque jour des tonnes d'émissions de CO2.	



Bilan des actions



Actions n° C1, C2 du PPA - Actions n°1, 2, 3, 4 de la Feuille de Route

Compte tenu de leurs compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité, de voirie et de circulation, les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs clés de la limitation des émissions de polluants comme de la réduction de l'exposition des populations aux polluants atmosphériques. Des orientations fixées lors de l'élaboration des documents de planification tels que les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLU intercommunaux) ou encore des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) jusqu'aux choix dans l'aménagement des espaces bâtis et non bâtis, les décisions en matière de planification et d'aménagement des territoires ont des impacts directs sur l'environnement et sur la santé des citoyens.

Planifier le développement du territoire

PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol, en établissant un zonage du territoire, des règles et des objectifs de construction (action 3).

11 avril 2019

Les 37 communes de Toulouse Métropole adoptent le PLUi-H

28

OAP ou projets d'aménagements ont fait appel à une réflexion sur la qualité de l'air en 2019

PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable, outil opérationnel de coordination de la mise en œuvre de la transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire.

-60%

Diminution attendue sur le polluant NOx dans le secteur du transport avec la mise en œuvre du PCAET de Toulouse Métropole

27 juin 2019

Adoption du PCAET par le conseil métropolitain de Toulouse Métropole (action 2)

<https://www.toulouse-metropole.fr/-/le-plan-climat-energie-territori-1>

Aménager

Opérations de requalification du centre ville de Toulouse

60 000 m²

Traitements piétons effectués en 2018 (Jean Jaurès, Victo Hugo et Saint Sernin) - Action 1

Ouverture d'un espace d'accueil numérique en 2018 à la sous-préfecture de Muret destiné au public (action 4)



...dans les documents d'urbanisme (action C2)

Création d'une plaquette pour guider les collectivités locales dans la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et de planification

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/prise-en-compte-de-la-qualite-de-l-air-dans-les-a23931.html>

...dans les études d'impact (action C1)

Une sensibilisation sur le sujet des principaux aménageurs ayant des projets sur le territoire du PPA sera organisée en 2020/2021.

Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air



Actions transversales

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
C1	Définir les attendus à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact	Cette action a pour but de définir précisément le contenu relatif à la pollution atmosphérique et à la qualité de l'air des études d'impacts pour les projets.	DREAL	Définition du canevas	Plusieurs guides thématiques à destination des maîtres d'ouvrages existent et précisent les enjeux autour de la qualité de l'air à prendre en compte dans l'étude d'impact (par exemple sur les infrastructures routières). Certaines thématiques demeurent cependant un peu orphelines.
				Nombre d'études d'impact intégrant les attendus sur la problématique de la qualité de l'air	
				Ratio par rapport au nombre total d'études	
C2	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme	Cette action vise à définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme, et notamment proposer des actions de maîtrise de l'urbanisation pour limiter l'exposition des populations sensibles dans les zones présentant des risques de dépassements des valeurs limites.	DDT / DREAL	Définition du canevas	La DREAL Occitanie a élaboré une plaquette destinée aux élus, aménageurs et techniciens, pour les aider à améliorer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification et d'urbanisme. Elles ont été diffusées en mars 2018 à l'ensemble des Communes et EPCI de la Région Occitanie. Les plans locaux d'urbanisme doivent prendre en compte les PCAET. Le taux de PCAET approuvés augmente, et devrait donc avoir une répercussion sur le traitement de la thématique Air dans les prochaines élaborations / révisions des documents d'urbanisme.
				Nombre de documents d'urbanismes élaborés ou révisés (SCoT, PLU,...) ayant pris en compte les attendus sur la qualité de l'air	
				Ratio par rapport au nombre total de documents d'urbanisme élaborés ou révisés	
1	Requalification du centre-ville	Repenser l'espace public en diminuant la place de la voiture en ville pour redonner de l'espace aux modes doux et rendre plus qualitatifs les espaces en introduisant des plantations d'arbres et d'espaces verts.	Toulouse Métropole	Nombre d'arbres plantés sur les espaces publics du périmètre de Toulouse Centre	/
				Part de voiries aménagées pour les cycles (Citergie)	/
				Part modale vélos / piétons / TC (Citergie)	/
2	Plan Climat Air Energie Territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de GES de moins 40 % (année de référence 2008) ; - Améliorer la qualité de l'air en termes de polluants émis ; - Adapter le territoire aux dérèglements climatiques ; - Promouvoir un développement économique et social respectueux de ces trois engagements. 	Toulouse Métropole	Pour chacune des actions du PCAET, un ou des indicateurs de suivi d'actions et d'évaluation seront définis. En 2020, à mi-parcours, un rapport intermédiaire sera édité. Il globalisera les résultats de l'ensemble des indicateurs propre à chaque action, ainsi seront quantifiés les polluants et GES non émis et les économies faites sur le territoire en termes d'énergie.	





N°	Action	Description	Pilotes	Indicateurs	Valeurs 2019
3	Plan Local Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH)	Meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans le PLUiH (cartographie des zones de dépassement en NO ₂ , obligation de fournir une notice explicative de prise en compte de la qualité de l'air pour les porteurs de projets souhaitant s'implanter dans ces zones).	Toulouse Métropole	Evolution du nombre d'habitants en zone de dépassement de seuil	7 600 personnes exposées à un dépassement de la valeur limite de NO ₂
		Réflexion sur la qualité de l'air systématiquement portée sur chacune des OAP du territoire.		Nombre d'OAP et de projet d'aménagement ayant fait appel à une réflexion sur la qualité de l'air	28 OAP ou projets d'aménagements
4	Création d'un espace d'accueil numérique à la sous-préfecture de Muret destiné au public	Création d'un pôle numérique à la sous-préfecture de Muret pour permettre aux habitants de s'approprier les outils numériques dans leurs démarches administratives.	Sous préfecture Muret	Nombre de personnes reçues	Une évaluation de la mise en place du pôle numérique sera effectuée aux termes de 3 mois de fonctionnement pour établir un premier bilan de l'expérimentation.
				Questionnaire de satisfaction des utilisateurs	



Sensibiliser la population



Actions n° D1, D2, D4 du PPA - Actions n°6, 66 de la Feuille de Route

La pollution atmosphérique est la 3ème cause de mortalité en France (après le tabac et l'alcool). Elle est responsable chaque année de 48 000 décès prématurés. Le coût des conséquences de cette pollution est estimé entre 70 et 100 milliards d'euros par une commission d'enquête du Sénat en 2015. Plusieurs actions du PPA et de la feuille de route prévoient des dispositifs de communication vers les citoyens afin de les informer et les sensibiliser aux enjeux de la pollution de l'air vis à vis de leur santé, et favoriser ainsi les évolutions de comportements.

AMÉLIORER L'INFORMATION DE LA POPULATION

Dans le cadre de l'action D4, la DREAL a missionné le Cerema afin d'identifier les outils et moyens de communication existants sur la qualité de l'air. **Objectif ? Disposer d'un état des lieux documenté afin d'engager la réflexion collectivement sur les outils à déployer sur l'agglomération toulousaine.**



LA QUALITÉ DE L'AIR



28%

Taux de communes sur le territoire du Sicoval relayant les alertes de pollution ATMO en 2019 (action 6)

6670

Elèves sensibilisés à la question de la qualité de l'air entre 2016 et 2018 par Atmo Occitanie, en partenariat avec l'ARS (action D2)



Campagne de communication de Toulouse Métropole au travers d'affiches, d'un dépliant pour la population, d'encarts presse (action 66)

<https://www.toulouse-metropole.fr/documents/10180/22406087/TM-Livret-paga-BD.pdf/a1ebeae1-4db8-4acd-a1c0-6543735acc2d>



Agglomération toulousaine :

- 70 % des NOx émis proviennent des transports
- 49 % des PM2.5 émis proviennent du chauffage
- 8 journées en épisodes de pollution en 2019



COMBUSTION DU BOIS



3980

Nombre de plaquettes de sensibilisation à la combustion du bois diffusées depuis 2016 (action D1)

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-chauffage-au-bois-mode-emploi.pdf>



Des bûches à 40 % d'humidité provoquent une perte de rendement d'environ 25 % par rapport à des bûches à 20 % d'humidité. un bois humide libère davantage de substances polluantes dangereuses pour la santé (Source : Ademe)





Communication

- Action non démarrée
- Action en cours
- Action terminée
- Action qui s'inscrit dans la continuité
- Action en difficulté

N°	Action	Description	Pilote(s)	Indicateurs	Valeurs 2019
D1	Mettre en place un plan de communication destiné au grand public afin de sensibiliser sur les technologies et pratiques moins polluantes de la combustion du bois	Cette action vise à informer le grand public sur les impacts de la combustion du bois en termes d'émissions de polluants atmosphériques (particules, HAP..) et sur les performances environnementales des différents dispositifs de chauffage au bois en réalisant et diffusant une plaquette à l'attention du grand public sur les impacts en termes de pollution atmosphérique des dispositifs de chauffage au bois.	EPCI / COMMUNES	Réalisation de la plaquette	La plaquette réalisée a été actualisée en 2019. https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-chauffage-au-bois-mode-emploi.pdf
				Nombre de plaquettes diffusées	1000
D2	Communiquer sur les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique	Cette action vise à élaborer un document d'information sur les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique ainsi qu'un contenu pédagogique que les enfants peuvent s'approprier.	ARS	Nombre de documents d'information diffusés	Sensibilisation des élèves organisée par Atmo Occitanie, sous convention avec l'ARS et le Rectorat.
				Nombre d'enfants, de classes auprès desquelles le support pédagogique a été présenté	Absence de données en 2019.
D4	Informar la population de la zone PPA sur l'état de la qualité de l'air et de son évolution	Cette action vise à mettre en place des messages et des outils de communication adaptés (panneaux, bornes, radios, journaux, etc.) concernant la qualité de l'air et son évolution, à l'attention du public de façon générale et des automobilistes.	DREAL	Nombre de messages diffusés	Pas de comptabilisation des messages diffusés par les différents acteurs. Mission confiée au Cerema pour un retour d'expérience sur les moyens de communication utilisés sur d'autres territoires. Démarrage en 2019.
6	Relais des alertes et indices qualité de l'air Atmo	Relayer l'indice de qualité de l'air Atmo sur les sites internet des communes volontaires et sur le site du Sicoval et de ses partenaires (Soleval) afin informer/sensibiliser les habitants de l'indice de qualité de l'air et réduire l'impact des conducteurs sur le pic de pollution.	SICOVAL	Taux de communes relayant les alertes pollution	28,00 %
				Procédure de diffusion de l'alerte pollution en interne	En cours
66	Campagne de communication sur la qualité de l'air	Réaliser une campagne de communication sur quatre thèmes (poster généraliste, ne pas brûler ses déchets verts, le chauffage au bois, les déplacements à vélos) afin de sensibiliser la population aux enjeux sanitaires de la qualité de l'air et inciter aux changements de comportements.	Toulouse Métropole	Pas d'indicateurs de suivi pour cette action	

